

DURÉE	SÉQUENCE	QUI ANIME ?	OÙ ?
5'	Accueil, dépôt des sacs et passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP
10'	Objectif : entrer dans la thématique des énergies. Test d'un vélo produisant de l'électricité. Constitution de la chaîne énergétique correspondante.	Médiateur	Locaux EDAP
50	Objectif : comprendre une énergie renouvelable du territoire : l'énergie éolienne. Déplacement en car vers le parc éolien. Ressenti au pied d'une éolienne. Analyse des conditions d'implantation du parc éolien de Bouin. Description de la structure d'une éolienne à partir d'une maquette et étude de son fonctionnement permettant de convertir l'énergie du vent en énergie électrique. Par groupe, construction d'une mini éolienne et mise en fonctionnement en utilisant une girouette et une boussole.	Médiateur - Enseignant	Parc éolien
50'	Objectif : découvrir les autres énergies renouvelables. Sous la forme d'un escape game pédagogique, résolution d'énigmes mêlant réflexion, collaboration, manipulation et interprétation.	Médiateur - Enseignant	Salle pédagogique
5'	Bilan d'activité et passage aux toilettes.	Médiateur - Enseignant	Locaux EDAP

Ce déroulement est proposé à titre indicatif. Il peut évoluer en fonction des horaires d'arrivée et de départ du groupe, selon les conditions climatiques et le nombre de groupes sur place. Merci de votre compréhension.

À NOTER

Durée : 1/2 journée
Tarif : 2,5 € par élève (du 01/11 au 31/03)
3 € par élève (du 01/04 au 31/10)

Vous pouvez consulter les ressources téléchargeables dans la rubrique *Organiser votre activité* de la page web de l'activité.

- Prévoir de garder le car à disposition pour le déplacement sur le parc éolien.
- Diviser la classe en 5 groupes.
- Prévoir une tenue adaptée à la météo (imperméable ou casquette) et des chaussures fermées.

RENDEZ-VOUS

Le Port du Bec
85230 BOUIN



PROGRAMMES SCOLAIRES

(BOEN n°31 du 30 juillet 2020)

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Matière, mouvement, énergie, information. Matériaux et objets techniques. Concevoir et produire tout ou partie d'un objet technique en équipe pour traduire une solution technologique répondant à un besoin.

CONSIGNES DE VISITE

Enseignant, vous êtes responsable de votre groupe, en visite libre comme en visite accompagnée. Vous devez vous assurer du respect des consignes et transmettre ces informations aux élèves et aux accompagnateurs.

Les visiteurs qui ne respecteront pas ce règlement pourraient se voir interdire l'accès au site.

ENCADREMENT DU GROUPE

	Nous recommandons	Bulletin Officiel de l'Education Nationale : Circulaire du 13 juin 2023
Maternelle	6 accompagnateurs dont l'enseignant	Jusqu'à 16 élèves : 2 adultes dont l'enseignant de la classe. Au-delà d'un groupe de 16 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves
Elémentaire	3 accompagnateurs dont l'enseignant - 4 si la classe excède les 30 élèves	Jusqu'à 30 élèves : 2 adultes dont au moins un enseignant. Au-delà de 30 élèves : 1 adulte supplémentaire pour 15 élèves
Collège Lycée	2 accompagnateurs dont l'enseignant	Il appartient au chef d'établissement d'évaluer le nombre d'accompagnateurs nécessaire, au regard de ses obligations en matière de surveillance, et compte tenu de l'âge des élèves, de l'importance du groupe, de la durée du déplacement et des difficultés ou des risques que peut comporter le parcours des élèves.

Si le nombre d'accompagnateurs est supérieur, l'adulte supplémentaire sera considéré comme un visiteur du site et devra régler son droit d'entrée le jour de la visite (hors A.V.S.). Cette information vous sera communiquée en amont via la centrale de réservation. **En aucun cas un élève ne doit rester seul.**

RESPECT DES LIEUX

Boire et manger dans les espaces prévus à cet effet. En cas d'intempéries un espace abrité pourra être mis à votre disposition si le nombre d'élèves accueillis le jour-même le permet.

RESPECT DES AUTRES

Rester discret (ne pas courir, ne pas crier).

Éteindre les téléphones portables.

Ne pas fumer ou vapoter.

Respecter le travail des professionnels de la mer.

PENSEZ-Y

Prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la météo et à l'activité choisie (cf programme).

Pour certaines activités, **prévoir de garder le car à disposition** pour les déplacements autour du port prévus dans le programme.

PIQUE-NIQUE ZÉRO DÉCHET

Le Département de la Vendée est engagé dans une démarche éco-citoyenne : **privilégier le pique-nique zéro déchet, rapporter vos poubelles à l'établissement pour les trier et ramener tout aliment non consommé.** Comment préparer une pause éco-responsable réussie ? En veillant par exemple à limiter le nombre d'emballages plastiques ou aluminium, et en privilégiant les gourdes ou récipients réutilisables.